

Département  
Du Bas-Rhin

Arrondissement  
De Sélestat-Erstein

Nombre de Conseillers

Elus :

11

-----  
Conseillers en

fonction :

08

-----  
Conseillers présents :

06

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBEIS

**Séance  
du 25 Septembre 2023  
08h00**

**(convocation du 19/09/2023)**

L'an Deux Mille Vingt Trois, le 25 septembre, le Conseil Municipal de la commune d'URBEIS s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Abel MANGEOLLE, Maire.**

*Etaient présents :*

**Les Adjoint** :

**M. Serge LEHMANN et Michel VERNIER**

**Les Conseillers Municipaux** :

MMES Christine BALLAND, Fabienne BREITEL, Michèle SCHWETTERLÉ et M. Jean-Pierre LATOUR

**Absent excusé** :

MME Elodie HERRBACH et M. Jean-Pierre LATOUR qui donne procuration à M. Serge LEHMANN

**Absent non excusé** :

/

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance : **Mme Fabienne BREITEL**

Monsieur Abel MANGEOLLE, Maire d'Urbeis remercie toutes les personnes présentes, le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

Après approbation du compte rendu du 24/07/2023, Monsieur le Maire décide de passer au point 028/2023 de l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR

028 / Sécurité routière dans le village

029 / Eclairage public

030 / Renouvellement 2023 de la commission de contrôle des listes électorales

031 / Médaille du travail - reconnaissance

032 / Revalorisation du traitement indiciaire de l'adjoint administratif

Informations diverses

## **028/ Sécurité routière dans le village : phase 2**

A la suite de la mise en place de la phase 1, la Commission Voirie s'est réunie et a proposé à Monsieur le Maire de mettre en place des dispositifs complémentaires :

- **Protection des emplacements parking par des bacs :**
  - Acquisition de bacs à fleurs auprès de la société **BURGER&CIE** pour un montant total de **382,50 € HT** ;
  - Acquisition de panneaux signalétiques auprès de la société **SIGNALEST** pour un montant total de **162,00 € HT** ;
  - Stabilisation des banquettes routières des places de parking prise en charge par la commune.
- **Protection du cheminement piétons par des balises** de manière à dissuader les automobilistes à rouler sur le cheminement piétons, des balises du type J11 vont être déployées, à minima aux points critiques. Nous avons prévu un maximum de 15 balises.
  - La société **MSR** (qui a mis en place la phase 1) nous a envoyé un devis pour cette opération d'un montant de **975,15 € HT** ;
  - La CEA est consultée pour cette opération.
- **Réduction la vitesse par des obstacles dans la ligne droite** : entre le virage de l'école et le pont de la ferme. Nous prévoyons de mettre en place des obstacles artificiels composés de balises J11. A l'instar de ce qui a été fait dans la commune de Neuve-Eglise.
  - La société **MSR** nous a envoyé un devis pour la mise en place de 4 obstacles d'un montant de **846,72 € HT** ;
  - La CEA est consultée pour cette opération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour chaque dispositif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents, dont une procuration, décide :**

- **suit et approuve** le choix des entreprises :
  - **BURGER&CIE** pour un montant de **382,50 € HT** ;
  - **SIGNALEST** pour un montant de **162,00 € HT** ;
  - **MSR** pour un montant total de **1.821,87 € HT** ;
- **autorise** le Maire à signer les devis et tous documents y afférents ;
- **donne** son accord pour procéder aux travaux.

## **029/ Eclairage public**

A la suite de l'obtention des subventions demandées :

- Subvention DETR de 11.700,00 € HT ;
- Subvention du Syndicat d'Electricité et du Gaz du Rhin de 19.067,50 € HT,

Monsieur le Maire propose d'engager les travaux de passage de notre éclairage public en LED, avec la société **HP PROLED** pour un montant total de **39.121,00 € HT**.

A ce montant pourront s'ajouter des imprévus sur la fiabilité des boîtiers électriques en place dans les mats. Le remplacement d'un boîtier sera facturé à 78,00 euros HT. Nous estimons le montant maximum de ces remplacements à **1.326,00 € HT** sur la base d'une défaillance de 20% maxi.

Le suivi des travaux permettra de limiter le nombre de boîtiers à remplacer, sachant qu'à ce jour tous les points lumineux fonctionnent.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents, dont une procuration, décide :**

- **suit et approuve** le choix de l'entreprise **HP PROLED** pour un montant de **39.121,00 € HT** et un montant maximum de **1.326,00 € HT** concernant les remplacements boîtiers ;

- **autorise** le Maire à signer les devis et tous documents y afférents ;
- **donne** son accord pour les travaux.

### **030/ Renouveaulement 2023 de la commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture accompagné de l'appel à candidature pour le recrutement de délégués de l'administration et des Tribunaux Judiciaires, dans le cadre du projet de renouvellement de la Commission de révision des listes électorales. Il rappelle le rôle de cette Commission et sa composition, puis sollicite une candidature au sein du Conseil Municipal, pour assumer ce poste en représentation de la Commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, dont une procuration, décide de retenir, la candidature de Madame Christine BALLAND.**

### **031/ Médaille du travail - reconnaissance**

La médaille d'honneur du travail comprend 4 échelons. Ils dépendent de l'ancienneté des services effectués.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'ajouter à cette distinction honorifique, et ce pour tout agent faisant la demande, un.e bon/carte cadeau de la valeur suivante :

MEDAILLE D'HONNEUR	ANNEES DE TRAVAIL	VALEUR TTC DU BON/CARTE CADEAU
médaille d'argent	20	170 €
médaille de vermeil	30	185 €
médaille d'or	35	245 €
grande médaille d'or	40	300 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, dont une procuration :**

- **approuve cette proposition ;**
- **valide le tableau tel que mentionné ci-dessus.**

### **032/ Revalorisation du traitement indiciaire de l'adjoint administratif**

Ce point est reporté lors d'un prochain Conseil Municipal.

### **Informations diverses**

- Noël des aînés : la date de prise en compte est portée à 70 ans, sans effet rétroactif pour les personnes de moins de 70 ayant déjà participé.

**Transmis en Sous-Préfecture,  
le 19 octobre 2023  
Publication,  
le 19 octobre 2023**

**Secrétaire de séance,  
Fabienne BREITEL**

**Certifié exécutoire  
URBEIS, le 25 septembre 2023  
Le Maire,  
Abel MANGEOLLE**